

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 81/2023/83486/01:1

DATE DU CONTRÔLE 05/10/2023 AGENT VISITEUR Paul Thomas de Mahieu
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Jean Poty 48 - 6238 luttre TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue Jean Poty 48 - 6238 luttre
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Propriétaire Sanchez
Responsable des travaux non communiqué
Drogations applicables/appliquées Anciennes installations électriques domestiques (8.2.1.)
- Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)



› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 2302768
Index jour/nuit 125402/
Type de coupure générale Teco
Câble compteur - tableau VFVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 40A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	Pas OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	4+5
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête		absent	
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel supplémentaire			
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	5,29	Fixation/Etat/Détérioration matériel		Pas OK	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Pas OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles		Pas OK	
Test de continuité	Pas concluant	Protection contre les contacts directs		Pas OK	
Contrôle boucle de défaut	Sans objet	Résistance générale d'isolement (M Ω)		1,89	
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Adéquation DPCCR – prise de terre		Sans objet	
		Adéquation protections surintensités – sections		Pas OK	

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans la salle de bain - le garage

CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du 05/10/2023, l'installation électrique de Rue Jean Poty 48 - 6238 luttre n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

L'acheteur doit laisser réaliser une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la remise en ordre de l'installation au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. L'acheteur peut choisir librement l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

Signature de l'agent